

Lors de notre assemblée générale de juillet 2018, le conseil d'administration de DEP avait reçu mandat de faire inscrire l'ouverture du Fort carré au public dans le futur plan de gestion et dans ce but de faire réaliser une étude de faisabilité par un architecte du patrimoine

En novembre 2019, DEP a organisé une réunion à l'Hôtel du Département à Nantes, présidée par M. Freddy Hervochon, vice-président du Conseil départemental, rassemblant toutes les parties prenantes, au total 15 personnes, dont un représentant de la Fondation du Patrimoine. Au cours de cette réunion, l'intérêt de faire entreprendre cette étude de faisabilité par un architecte du patrimoine a été confirmé. Il a aussi été demandé d'étendre cette étude au Fort rond.

Début 2020, le Conservatoire du Littoral a délégué la maîtrise d'ouvrage de cette étude à notre association. Sur la base d'un cahier de charges établi conjointement par DEP et le Conservatoire du Littoral, une consultation de 3 architectes du patrimoine a été lancée.

Mme Caroline Guillemaut, architecte du patrimoine à Nantes, a été retenue pour la réaliser.

L'étude, dont le financement a été pris en charge en totalité par DEP, grâce à la fidélité de nos adhérents, a été faite au cours du second semestre 2020. Elle a fait l'objet d'une présentation de ses résultats lors d'une visioconférence tenue le 29 mars 2021 sous la présidence de M. Freddy Hervochon, rassemblant les mêmes participants qu'à la réunion de novembre 2019 plus une représentante du cabinet Biotope, en charge du futur plan de gestion. En effet, il avait été convenu de l'intégration des résultats de cette étude sur la restauration et la mise en valeur des forts de l'île Dumet dans le plan de gestion en cours d'élaboration

Cette édition de la Lettre de Dumet sera essentiellement consacrée à la présentation des principaux résultats de cette étude. Si les conditions sanitaires le permettent une réunion en présentiel sera organisée par DEP cet été pour compléter cette information nécessairement succincte en raison du format de cette Lettre de Dumet et ouvrir un débat avec nos adhérents et le public intéressé sur les suites à donner à cette étude.

Jean-Pierre Barbier, Président



**L'Assemblée générale ordinaire de notre association, Dumet Environnement et Patrimoine, aura lieu le jeudi 22 juillet en deuxième partie de l'après-midi, salle Dumet de Kerdinio, à Piriac-sur-mer**  
**Un message précisant les modalités de cette AG vous sera envoyé début juillet pour tenir compte des règles sanitaires applicables à cette date (jauge, organisation ou nom du pot traditionnel,...)**



## Le Fort carré : une fortification remarquablement préservée

Vestige d'une longue ligne de défense s'étirant le long des côtes bretonnes le Fort carré de Dumet doit à sa position sur une île de petite taille longtemps inhabitée, d'être resté dans son état originel que l'usure du temps a à peine dégradé. Partout ailleurs ce type de bâtiment a en effet été plus ou moins profondément transformé pour en faire par exemple des résidences secondaires, des hôtels ou des locaux d'exposition. Ici, le fort a non seulement conservé sa structure initiale mais aussi les terrassements périphériques, dont la plate-forme de tir (ancienne batterie), qui assuraient sa protection. Il est donc de ces points de vue un spécimen unique d'autant plus qu'il est par ailleurs l'un des tout premiers exemplaires de cette série dite des « tours crénelées n°1 ou réduits 1846 » qui seront ensuite multipliées sur le littoral breton. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de le restaurer à l'identique.

### Un solide bâtiment de trois niveaux construit de 1847 à 1849

Conçu pour 60 hommes il est de dimensions réduites : 19.5m sur 15m et 9.5m de haut. Ses murs, aux moellons de nature diverse apportés du continent, pouvant atteindre 2m d'épaisseur, devaient, de même que les voûtes intérieures, résister aux boulets. Il n'aura cependant pas connu le baptême du feu ce qui explique aussi son bon état de conservation. Le niveau 2 était destiné à l'hébergement de la troupe et des officiers. Il était ouvert sur l'extérieur par de grandes baies pourvues de bretèches sur mâchicoulis closes par un mur de pierre calcaire qui s'élevait jusqu'à leur cintre protégé par des tiges de fer. Ces pierres, poussées dans le vide, donnent maintenant à ces structures un aspect de balcons. En dessous (niveau 1) se trouvaient les magasins notamment celui à poudre, particulièrement sécurisé avec une bonne aération.



D'étroits soupiraux en assurent l'éclairément. Une citerne satisfaisait les besoins en eau en complément du puits déjà creusé à l'extérieur du côté nord. La terrasse est protégée par un parapet crénelé permettant de tirer des boulets de 12 l. par deux obusiers.

### Les structures périphériques

Le fort, encastré dans une excavation, est bordé d'un fossé sec limité par un grand talus de terre (glacis). Sa crête située à 50 cm en dessous de la ligne de feu des créneaux de la terrasse rendait ainsi le bâtiment peu visible de la mer. L'entrée située à plus de 3 m de hauteur se faisait par une passerelle terminée par un pont-levis. La lourde porte de chêne (restaurée) n'ayant pas résisté au vandalisme, pour des raisons de sécurité, une grille de fer forgé a été mise en place en 2017. L'accès au fort se fait par une brèche dans le talus, de forme courbe pour retarder une éventuelle approche ennemie. Un deuxième fossé, humide celui-ci, limité aussi par un talus, complète le dispositif de défense. Du côté de Piriac la plate-forme de tir, accessible par le fossé sec, comprenait une batterie de quatre canons (voir ci-après). Leurs socles en granite bien appareillés sont toujours en place bien que démantibulés après le déclassement du fort en 1889.

Le fort ne sera jamais occupé par les 60 hommes prévus. L'amélioration de nos relations avec l'Angleterre d'une part, les progrès techniques effectués dans l'artillerie d'autre part rendirent inutile ce système de défense. Vendu avec toute l'île à des particuliers après 1889, il passera de mains en mains avant de devenir la propriété du Conservatoire du littoral en 1992.



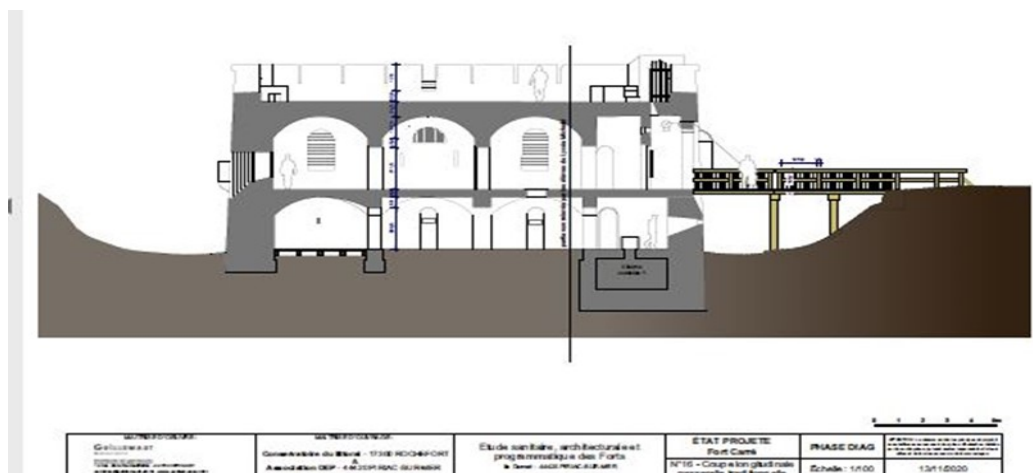
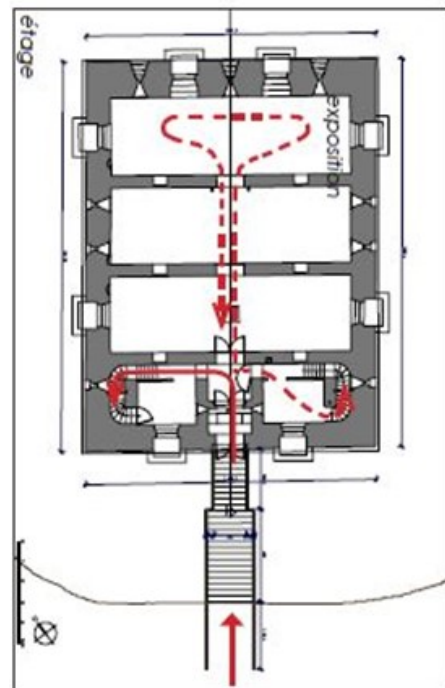
## Fort carré : projets de restauration et de mise en valeur



Le Fort carré est sans conteste l'un des éléments les plus intéressants du patrimoine architectural piriacais. Dans les années qui viennent sa réhabilitation permettra de l'ouvrir au public qui, du haut de la terrasse, pourra embrasser tout l'espace marin du Mor Braz.

Certains des travaux à effectuer doivent l'être sans délai, sans même attendre la finalisation du nouveau plan de gestion du site, car ils sont indispensables pour assurer l'intégrité du bâtiment : il s'agit notamment de restaurer l'étanchéité de la terrasse pour mettre fin aux infiltrations d'eau constatées à l'intérieur de l'édifice et de revoir le système d'évacuation des eaux pluviales.

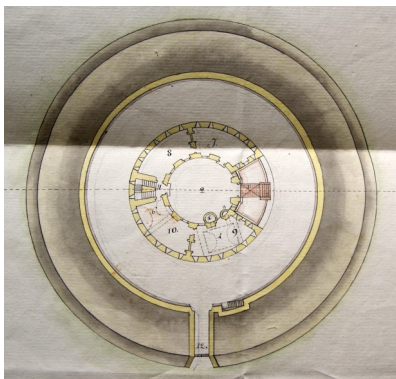
D'autres travaux qui intéressent particulièrement notre association visent la mise en valeur du Fort carré : nos adhérents et plus généralement les visiteurs de l'île Dumet sont impatients de pouvoir à nouveau rentrer dans le fort et de monter sur sa terrasse. Aujourd'hui, pour des raisons de sécurité, l'accès à l'intérieur du bâtiment est interdit. Les travaux envisagés concernent principalement la mise en accessibilité et en sécurité du Fort carré ce qui implique la construction d'une passerelle et l'installation de protections sur les créneaux mais également l'aménagement de salles à l'intérieur du Fort ce qui rendra possible, en période estivale, l'utilisation de salles d'exposition temporaires.



## Fort rond dit Fort de Ré : projet de mise en valeur

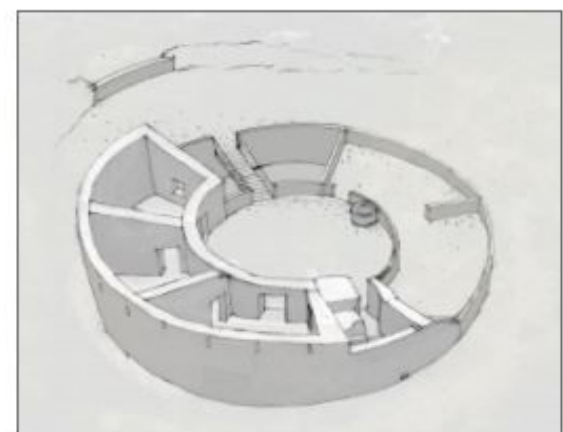
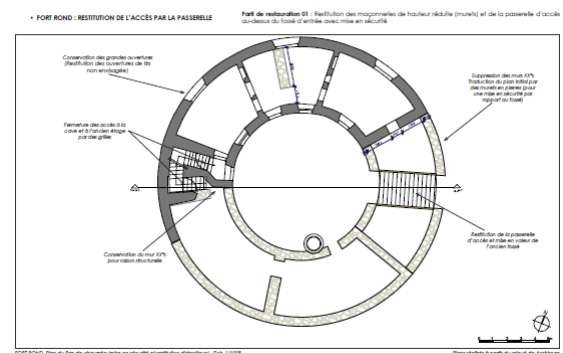
Plus ancien d'un siècle que le Fort carré puisqu'il a été construit sur la période 1756-1758, cet ouvrage faisait partie du système de défense des côtes de Bretagne dans le contexte de la guerre de Sept ans et devait empêcher que l'île ne serve de refuge à des corsaires. Bien que n'ayant pas joué de rôle lors de la célèbre bataille navale de Cardinaux, la garnison de 60 hommes sera faite prisonnière et le Fort incendié par les Anglais en 1760. Laisse à l'abandon, il servira de carrière de pierres de taille puis après la privatisation de l'île à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, il sera aménagé pour accueillir les gardiens successifs dénaturant l'édifice militaire d'origine : abaissement de la toiture d'un niveau,, création de murs en parpaings, agrandissement des ouvertures, ...

Aujourd'hui, le Fort de Ré est à l'état de ruine mais il est possible de retrouver à partir des vestiges existant la batterie d'artillerie formée d'un parapet circulaire maçonné et terrassé ainsi que le réduit central, bâtiment circulaire d'environ 20 mètres de diamètres dont les locaux s'organisaient sur 3 niveaux autour d'une cour centrale. L'accès au réduit se faisait par un pont-levis en bois qui a, évidemment disparu. Malgré son état de ruine actuel, le Fort conserve la trace de ses différentes parties constituantes : le fossé extérieur de la batterie est comblé à l'est du réduit mais reste visible à l'ouest avec la terrasse d'artillerie qui ceinturerait le réduit.



Plan d'origine avec le réduit au centre, correspondant à la partie visible aujourd'hui et la terrasse d'artillerie disparue

Source : Archives de la Défense nationale



Projet de mise en valeur de la ruine en 2020



Plan d'ensemble du réduit et de son système de défense dans son état initial (1758) et état actuel (2010) : état de ruine, toiture et pont-levis disparus (2010)

Notre architecte du Patrimoine, Mme Guillemaut, propose une suppression des constructions récentes du 20<sup>ème</sup> siècle, la consolidation (cristallisation) des parties anciennes et la restitution au sol des parties qui ont été supprimées ce qui permettrait de redonner la lecture initiale du Fort de Ré.

<p>MAITRISE D'OEUVRE :</p> <p><b>GUILLEMAUT</b> A. ARCHITECTE</p> <p>Architecte du patrimoine 14 rue de la Samaritaine - 44700 ORVAULT caroline@guillemaut.archi - www.guillemaut.archi</p>	<p>MAITRISE D'OUVRAGE :</p> <p><b>Conservatoire du littoral - 17300 ROCHEFORT</b> &amp; <b>Association DEP - 44420 PIRIAC-SUR-MER</b></p>	<p>Etude sanitaire, architecturale et programmétique des Forts</p> <p>Ile Dumet - 44420 PIRIAC-SUR-MER</p>
---	---	--



## Le parcours de visite de l'île

Afin de préserver la couverture végétale un parcours avait été tracé sur la partie de l'île ouverte au public qui permettait d'une part de relier la grève du grand port à la plage de Porh Manes et d'autre part de relier le fort de Ré et le fort Carré. Plus récemment DEP avait ouvert un chemin permettant de rejoindre le fort Carré à partir de Porh Manes en passant par la percée dans le glacis. Ces deux derniers chemine-ments se rejoignaient en grimpant sur la crête nord-ouest du glacis. Ceci avait conduit DEP à construire deux escaliers en planches dans le talus afin de sécuriser la montée ou la descente de celui-ci. Le Conseil départemental avait de son côté balisé ces chemins avec de poteaux de bois bien visibles qui globalement ont été bien respectés par les visiteurs. Au fil du temps la croissance de la végétation et l'érosion du sommet du talus du Fort Carré rendait ce chemin plus dangereux, d'autant que les escaliers se sont érodés. En 2019 le Conservatoire du Littoral a programmé une étude paysagère afin d'une part de rendre à l'île son aspect d'origine et d'autre part à faciliter le cheminement des plaisanciers.



Parcours de visite à l'étude, A. Freytet (Conservatoire du Littoral)

De plus le Conservatoire souhaitait supprimer le chemin reliant directement le Grand Port à Porh Manes du fait de sa trop grande proximité avec la zone de nidification des goélands.

L'expert paysager du Conservatoire, M. A. Freytet, a proposé le nouveau cheminement que l'on peut voir sur le plan. Le projet suit le chemin actuel sauf en ce qui concerne le contournement du fort Carré qui à l'avenir passera non plus au nord-ouest mais au sud-est du fort

ce qui permettra d'inclure dans la visite la plateforme de tir qui actuellement disparaît dans la végétation du talus ; elle sera dégagée et mise en valeur. Les visiteurs auront ainsi la possibilité de parcourir l'ensemble de la partie de l'île autorisée à la visite et de mieux comprendre le système de défense tout en respectant l'environnement et les règles de sécurité.



La plate-forme de tir située à l'est du Fort carré

Dessin de M.L Duigou association 1846

## Coûts et financements

On s'intéressera ici essentiellement aux travaux de restauration et de mise en valeur du Fort carré sans prendre en compte les travaux à réaliser à court terme pour assurer la pérennité du bâtiment, et en particulier l'étanchéification de la terrasse, qui devraient relever du propriétaire, le Conservatoire du Littoral, aidé financièrement par le Département.

Mais il est d'abord nécessaire de souligner 3 caractéristiques du site ayant des implications sur les délais et les coûts de réalisation des travaux :

L'insularité et l'absence de tout ponton de débarquement nécessitent l'utilisation de moyens de transport spécifiques et onéreux : barges amphibies ou hélicoptères pour l'apport de pondéreux ou d'équipements lourds. Même rendus sur plage, ceux-ci doivent être acheminés jusqu'aux forts avec des risques de dégradation de zones protégées et fragiles ce qui peut conduire à privilégier les transports par hélicoptères.

Les périodes au cours de l'année où peuvent être menés des travaux sont courtes : le printemps avec la nidification, l'été avec les visiteurs, l'hiver avec des météo difficiles sont a priori exclus. Reste l'automne avec toujours des aléas de navigation pour les entreprises de travaux

Des réglementations contraignantes qui tiennent au fait que le site de l'île Dumet étant classé, des autorisations préalables sont à obtenir pour tous travaux de la part des services de l'Etat (DREAL, DRAC). De plus ce site étant d'intérêt archéologique, les travaux doivent être précédés de sondages ou d'enquêtes au titre de l'archéologie préventive.



Le **coût** de ces travaux de restauration et de mise en valeur du Fort carré a été estimé par l'architecte à 429 000 € HT et 514 800 € TTC

Le **financement** devrait être mixte : public/privé sachant que le propriétaire, à savoir le Conservatoire du Littoral, est un organisme public qui ne dispose pas de ressources dédiées pour des travaux de restauration du bâti, sa vocation étant la protection des espaces naturels.

Du côté public, les financements seront recherchés auprès des collectivités territoriales : Département et communes dont commune de Piriac.

Les travaux de restauration et de mise en valeur du Fort carré concernent principalement :

- la mise en place d'une passerelle d'accès au fort ainsi que l'accessibilité et la sécurité des escaliers intérieurs et créneaux
- la refaçon des enduits intérieurs et l'aménagement de salles
- la restitution des bretèches et la consolidation des barreaudages
- le nettoyage et la mise en valeur, par remontage, de la plateforme de tir située à l'est du fort
- l'aménagement de la rampe d'accès à cette batterie ainsi que la restitution du mur de soutènement de l'accès sud.

Du côté privé, notre association, avec le parrainage de la Fondation du Patrimoine, lancera un appel à dons auprès des particuliers et entreprises et contactera d'éventuels mécènes privés (particuliers, fondations privées, ...) sachant qu'à travers la Fondation du Patrimoine, des dégrèvements fiscaux sont autorisés.

Il est aussi envisagé le dépôt, par DEP, d'un dossier auprès de la Mission pour le Patrimoine de Stéphane Bern (Loto du Patrimoine)

### Diverses brèves en période de pandémie....

#### Interdiction de débarquement sur l'île Dumet du 1er avril au 1er juillet

Sur proposition de Dumet Environnement et Patrimoine, après avoir recueilli l'avis favorable du Conservatoire du Littoral, propriétaire de l'île et du Département, gestionnaire principal, le maire de Piriatic, M. Jean-Claude Ribault, a pris un arrêté en date du 29 mars dernier, interdisant l'accès à l'île Dumet jusqu'à nouvel ordre. Cet arrêté a été pris pour préserver la tranquillité des oiseaux en période de nidification. L'île devrait, à nouveau, être ouverte aux visiteurs à compter du 1er juillet. Bien entendu cette interdiction ne concerne pas les plaisanciers qui se contentent de mouiller devant les plages de Grand Port de de Porh Manés. Seuls les débarquements sont prohibés.

#### Incertitudes sur notre programme de conférences et de participation à diverses manifestations cet été

Comme l'an dernier, il paraît difficile d'établir, en ce début juin, un programme des activités qui nous permettent habituellement de nous rencontrer lors de divers événements. S'il est clair que nous tiendrons, d'une manière ou d'une autre, notre assemblée générale fin juillet, peut être avec une « jauge » appropriée, d'autres manifestations sont plus incertaines.

Nous vous communiquerons par messagerie des précisions sur l'AG et d'autres occasions de rencontres et pourrons peut être organiser, pour ceux qui le souhaitent, un déplacement sur Dumet lors d'une sortie avec les adhérents de notre association.

#### Petit rappel de notre trésorier, Maurice Carfantan

En cette période de confinement, notre association, comme beaucoup d'autres, constate un certain retard dans le renouvellement de ses adhésions. Permettez moi de vous rappeler que votre soutien nous est indispensable pour poursuivre notre mission de préservation de ce site exceptionnel et œuvrer efficacement avec nos partenaires institutionnels à sa mise en valeur.

#### Bulletin d'adhésion pour l'année 2021

Nom : ..... Prénom : .....

Résidence principale : .....

code postal : ..... ville .....

Adresse de vacances : .....

code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....@.....

#### **Adhère à Dumet Environnement et Patrimoine pour 2021**

Cotisation annuelle : 20 € moins de 18 ans et étudiant : 10 €

Bienfaiteur (entourer l'option choisie) : 50€ 100€ 500€

Paiement par chèque à établir à l'ordre de Dumet Environnement et Patrimoine ou par virement

IBAN DEP: **FR76 1027 8360 6100 0117 9650 196** BIC CMCIFR2A

Fait à : ..... Le ... /... /2021 signature de l'adhérent :

**Nota : Dumet Environnement et Patrimoine étant une association reconnue d'intérêt général, les cotisations d'adhésion ou de réadhésion bénéficient de la réduction d'impôt de 66%.**

**Ainsi, la cotisation de 20 € ne coûte réellement que 6,80 €.**

"La lettre de Dumet" est éditée 3 fois par an par Dumet Environnement et Patrimoine, maison de la mer, 44420 Piriatic sur Mer.

Directeur de la publication : Jean-Pierre Barbier

Comité de rédaction : Chantal Barbier, Roland Dafour, Michel Garnier, Jean-Pierre Barbier, Jean-Pierre Beurier, Patrice Boret.

Consultez notre blog : [dumet.environnement.patrimoine1.overblog.com](http://dumet.environnement.patrimoine1.overblog.com)